



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 92179

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la grève administrative menée par les directeurs d'école pour la sixième année consécutive maintenant. Ces derniers regrettent qu'après cinq ans de grève, aucune mesure substantielle n'ait pu voir le jour. Des groupes de travail ont certes été installés par la direction de l'enseignement scolaire pour faire émerger un « diagnostic partagé » sur l'évolution des missions des directeurs, mais ils revendiquent toujours davantage de temps pour mener à bien les différentes missions pédagogiques et administratives de plus en plus lourdes et complexes ; une clarification des responsabilités ; une meilleure reconnaissance du travail et des responsabilités multiples et un meilleur fonctionnement de l'école. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux différentes attentes des directeurs d'école.

Texte de la réponse

En vue de répondre au problème posé par le nombre élevé de vacances de postes de directeur d'école (4 443 à la rentrée scolaire 2004 et 4196 à la rentrée scolaire 2005, soit 9,4 % du total des emplois de direction ordinaire de deux classes et plus), un certain nombre de mesures ont été mises en oeuvre. Tout d'abord, une modification du décret du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école a facilité et élargi les conditions d'accès aux fonctions de direction. Il a aussi été procédé à une revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales servie aux directeurs d'école. Cette dernière présente un taux désormais unique de 925,44 euros par an quel que soit le nombre de classes de l'école. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps pour se consacrer aux tâches induites par leur fonction, un plan d'amélioration qui consistait à attribuer un quart de décharge à chaque directeur d'école à cinq classes a été appliqué. Cette extension du quart de décharge a représenté un effort important en terme d'emplois (plus de 1 000 en quatre ans). Au cours du dernier trimestre 2005, une réflexion a été entamée en concertation, avec quatre organisations syndicales, sur le constat de l'évolution des fonctions et des missions des directeurs d'école afin d'étudier l'ensemble des autres mesures possibles qui seraient de nature à améliorer les conditions d'exercice des directeurs d'école.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92179

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4087

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4965